

« GARANTIE EUROPÉENNE POUR L'ENFANCE : DES ENGAGEMENTS À LA RÉALITÉ »

UN ÉVÉNEMENT AUQUEL L'ONE PARTICIPE !

Dans le cadre de la Présidence belge du Conseil de l'UE, une réunion d'experts européens, dont l'ONE, est organisée sur la Garantie européenne pour l'enfance ces 2 et 3 mai au Palais d'Egmont à Bruxelles.

La journée du 2 mai est introduite par Sa Majesté la Reine qui, depuis toujours, manifeste un intérêt particulier pour l'enfance.

Les experts européens feront le point sur l'état d'avancement des plans nationaux « Garantie européenne ».

La Fédération Wallonie-Bruxelles, via l'ONE s'est associée au SPP intégration sociale pour organiser cet événement. Le vendredi 3 mai l'ONE animera 2 ateliers sur l'accessibilité des milieux d'accueil.

Les objectifs sont :

- Mettre en avant l'importance de l'accessibilité des milieux d'accueil, un axe de cette Garantie européenne ;
- S'inspirer des bonnes pratiques européennes ;
- Rappeler au niveau européen et belge que l'accueil du jeune enfant fait partie des priorités de lutte contre la pauvreté, par le biais d'une éducation de haute qualité offerte à tous depuis le plus jeune âge.

C'EST QUOI LA GARANTIE EUROPÉENNE POUR L'ENFANCE ?

La Garantie européenne pour l'Enfance est une recommandation européenne qui veut créer plus d'égalité des chances pour les enfants vulnérables. Elle vise à lutter contre la pauvreté infantile, un axe d'action très important pour l'ONE. Dans le cadre de l'accès à l'éducation gratuite pour tous les enfants, la Garantie recommande l'accès aux milieux d'accueil pour toutes et tous. En effet, au niveau européen, l'accueil petite enfance s'inscrit dans le processus éducatif de base.

En Belgique, le congé de maternité est court et l'accès gratuit est offert à tous dès 2 ans ½ via l'école maternelle. C'est positif et ce n'est pas le cas dans tous les pays européens. Mais l'accessibilité des milieux d'accueil au plus grand nombre reste un défi européen, belge et de la FWB.

L'accessibilité des milieux d'accueil à laquelle œuvre l'ONE fait bien partie de la garantie européenne pour l'enfance.



QU'EN EST-IL DU PLAN NATIONAL BELGE ?

Chaque pays européen a dû rédiger un plan national. En Belgique ce travail a été coordonné par le SPP intégration sociale.

À l'ONE une équipe, la Task force accessibilité, a été créée pour y œuvrer. Sa mission principale est de conceptualiser, en collaboration avec des acteurs internes et externes, et mettre en place un plan d'action visant le renforcement de l'accessibilité de tous les milieux d'accueil.

POUR ALLER PLUS LOIN :

- Garantie européenne pour l'Enfance : <https://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=1428&langId=fr>
- Plan national belge : <https://www.mi-is.be/fr/nouvelles/garantie-europeenne-pour-lenfance-le-plan-daction-national-de-la-belgique>
- Référence à la Task force accessibilité de l'ONE dans le plan belge, P 49 : https://www.mi-is.be/sites/default/files/documents/be_pan_guarantie_pour_lenfance_finale_1.pdf

CONTACTS DE PRESSE :

Sylvie **ANZALONE**

Porte-parole

Administration générale

OFFICE DE LA NAISSANCE

ET DE L'ENFANCE

sylvie.anzalone@one.be

+32 473 69 74 64

